

Formation Action - Fiche dispositif

SAMSAH de l'ARHM

1. Références administratives

| | |
|---|--|
| Fiche réalisée par | Laurence Sik-Sik (consultante AMO) |
| Fiche réalisée le | 15 juillet 2008 |
| Hôpital Psychiatrique de rattachement | Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu |
| Partenaires associés directement au fonctionnement | <p>ARHM, Association du Rhône pour l'Hygiène Mentale qui rassemble et gère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre hospitalier Saint Jean de Dieu - Ateliers Denis Cordonnier situés à Dardilly qui comprend un CAT de 300 places, un foyer d'hébergement de 68 places (Foyer de Lérine), un foyer de vie de 36 places (Foyer Pierre d'Arcy), un foyer d'hébergement de 12 places (Foyer de la Poste) et un accueil de jour de 15 équivalents temps plein (Oasis). - Le mas de Revolot situé à Feyzin qui comprend une MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) de 50 places et un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) de 20 places - Le centre d'accueil et d'orientation pour les toxicomanes et leur famille (NEMO) à Vénissieux - Le Pôle Handicap Psychique dont le siège social est situé au 290 route de Vienne, 69008 Lyon, qui comprend un SAMSAH de 30 places, un CAMPS de 30 places et un service tutélaire. Intégration en septembre 2008 de foyers résidences pour personnes âgées psychiquement dépendantes. |
| Partenaires réguliers | Convention avec Alliade Habitat pour la location d'appartements individuels et collectifs mis à disposition des usagers, bénéficiaires du SAMSAH. |
| Nom du président | Monsieur Antoine Martinez |
| Coordonnées | <p>Adresse postale : 13 allée de l'arsenal, 69190 Saint Fons</p> <p>Adresse courriel : prigato@arhm-sjd.fr</p> <p>Téléphone : 04 37 25 18 93</p> |
| Contact(s) | <p>Paul RIGATO, coordonnateur du pôle handicap psychique et responsable du SAMSAH</p> <p>Téléphone : 04 37 25 18 93</p> |

2. Le dispositif

| | |
|---|--|
| <p>Création</p> | <p>Le : février 2008 Par : ARHM/PHP Contexte :</p> |
| <p>Descriptif du dispositif</p> | <p>Type de structure : le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés Psychiques) est géré par le Pôle handicap psychique bénéficie d'une sensibilité psychiatrique et d'un lien privilégié avec l'hôpital.</p> <p>Descriptif de l'équipe de professionnels et nombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable, - Secrétaire assistante, - Médecin généraliste, - Psychologue, - Infirmières, - Educateur spécialisé, - CESF, - AMP(s) - Aide-soignant. <p>Total : 8.7 etp</p> <p>Descriptif de l'équipe de bénévoles et nombre : 0</p> |
| <p>Objet du dispositif ou de la structure</p> | <p>Dispositif : Le SAMSAH permet à des personnes atteintes de troubles psychiques de bénéficier d'un accompagnement adapté permettant l'accès à un logement personnel pérenne dans un environnement social, administratif et soignant compatible avec leurs difficultés. Cet accompagnement est distinct de la prise en charge psychiatrique des personnes.</p> <p>Comme le SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale), ce service est destiné à mettre en œuvre toutes les actions permettant ou facilitant l'insertion sociale et professionnelle dans leur projet de vie.</p> <p>Le SAMSAH permet des interventions comportant des soins réguliers et coordonnés, dans le cadre d'un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.</p> <p>Le SAMSAH dispose d'un <u>lieu ressources</u>, implanté au cœur du dispositif. Il accueille l'équipe pluriprofessionnelle et les publics concernés (entretiens, synthèses,...). Il est aussi le lieu où se déroulent des activités comme les repas éducatifs, l'entraînement aux habilités sociales,...</p> |
| <p>Nombre de places</p> | <p>30</p> |
| <p>Territoire d'intervention</p> | <p>Vénissieux, St Fons, St Priest, Lyon 7^{ème} et 8^{ème}.</p> |
| <p>Descriptif de l'équipe d'encadrants et nombre</p> | <p>Professionnels : équipe pluridisciplinaire comportant une dimension soignante et éducative qui permet de couvrir le champ social et professionnel tout en intégrant le portage et l'accompagnement thérapeutique nécessaire à la population accueillie.</p> <p>L'équipe est composée de : un responsable de structure, un secrétaire comptable, un médecin généraliste, un psychologue, un éducateur spécialisé, un conseiller en économie sociale et familiale, un éducateur spécialisé, un infirmier, des aides médico-psychologiques.</p> |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Public | <p>Public ciblé : adultes âgés de plus de 20 ans, présentant des troubles psychiques stabilisés et bénéficiant d'une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) et ayant la capacité à vivre dans un logement « banalisé » dans la cité.</p> <p>Ne peuvent être accueillies les personnes dont l'angoisse ne permet pas de vivre sans professionnels au quotidien, ou qui présentent une addiction active, ou qui sont susceptibles de se mettre en danger physique ou psychique.</p> |
| Jours et horaires d'ouverture | <p>Du lundi au vendredi de 9h à 18h</p> <p>Le samedi matin de 9h à 12h 30.</p> |
| Partenaires financiers | <p>DDASS</p> <p>Conseil Général</p> |
| Objectifs | <p>Le SAMSAH propose une prise en charge personnalisée qui se décline en projet de soin qui vise le maintien en bonne santé physique et psychique et le projet éducatif visant à réinvestir le milieu extérieur : hygiène corporelle, l'habillement, la santé et le sommeil, le respect du rythme jour/nuit, la coordination des soins dont la personne a besoin, les soins psychiatriques, l'alimentation, l'entretien de la chambre ou de l'appartement et du linge.</p> <p>Le projet éducatif vise à accompagner la personne dans son projet de vie et dans le respect de sa liberté et de son intimité afin d'acquérir ou de développer une autonomie sociale voire professionnelle, de préserver ou de restaurer des liens affectifs, familiaux ou amicaux,...</p> <p>Les moyens : temps d'accompagnement individuel + collectif + liens avec les partenaires.</p> |

3. Les bénéficiaires du dispositif

| | |
|---|---|
| Y a-t-il un coût, lequel et combien ? | Participation des usagers de 5€ par mois. |
| Quelle procédure doivent-ils suivre pour être accueillis ? | <p>La demande d'admission est formulée par l'intéressé et accompagnée par son équipe soignante psychiatrique référente.</p> <p>L'admission est soumise à une orientation de la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie).</p> |
| Quel temps d'attente moyen ? | A ce jour par de temps d'attente, dans le cadre de la montée en charge. |

4. A retenir

| | |
|---|--|
| Les points forts ou les leviers de la réussite | Collaboration étroite avec les équipes soignantes psychiatriques, référentes de la personne accompagnée. |
|---|--|